



L'assemblée générale de la S.C.A.P.I.A.D. se déroulera le **vendredi 22 juillet à 19 heures à la salle du 8 mai 1945** (Esplanade du 8 mai 1945/ Avenue Claude Debussy) à **POISAT**.  
Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est organisée au même lieu et à la même date mais à 19 heures 10.

## Section apicole du GDS de l'Isère Surveillance d'*Aethina tumida*

- La section apicole du GDS sollicite la collaboration et la vigilance de l'ensemble des apiculteurs dans les démarches de surveillance d'*Aethina tumida* qui a été classé danger sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie. Ces démarches ne doivent pas être vues comme des contraintes mais comme une protection contre ce parasite qui peut être introduit dans le cadre d'échanges commerciaux intra et extracommunautaires d'apidés. Il en va des intérêts de l'ensemble de la filière apicole. En effet, la situation italienne demeure toujours préoccupante. Des inspections de ruchers en Calabre et en Sicile ont conduit le 21 avril puis le 2 mai dernier, à la découverte d'individus adultes en Calabre.
- Aussi, la section apicole du GDS souhaite rappeler à l'ensemble des apiculteurs de l'Isère, la réglementation relative aux échanges intra et extracommunautaires afin que chacun puisse prendre part au dispositif pour assurer la sécurité sanitaire des colonies présentes sur le territoire français.
- Dans le cadre d'échanges intracommunautaires d'apidés, il est rappelé que :
  - les échanges d'essaims, de colonies et de reines d'abeilles ou de bourdons sont autorisés, en provenance d'un pays ou d'une zone non soumis à des restrictions liées à l'apparition du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*), de l'acarien *Tropilaelaps* ou de toute autre maladie réglementée ;
  - l'établissement d'un certificat sanitaire est obligatoire dans le pays d'origine, permettant de garantir l'état sanitaire des maux d'animaux importés ;
  - l'importateur est en charge de la traçabilité des lots et de la bonne tenue du registre des mouvements.La tenue par l'apiculteur d'un registre d'élevage s'inscrit également dans cette traçabilité.
- Dans le cadre d'échanges extracommunautaires d'apidés, la réglementation prévoit que :
  - les échanges de reines d'abeilles et de bourdons et de colonies de bourdons sont autorisés en provenant d'un pays ou d'une zone, inscrit sur une liste positive (règlement (UE) n° 206/2010 de la commission du 12 mars 2010) ;
  - l'établissement d'un certificat sanitaire est obligatoire dans le pays d'origine ;

Zone Industrielle du Champ Fila  
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT  
Téléphone : 04.76.25.07.09  
e-mail : [abeille.dauphinoise@gmail.com](mailto:abeille.dauphinoise@gmail.com)  
site : [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent les lundis (de 17 à 19 heures), les mercredis (de 14 à 19 heures), les vendredis (de 14 à 16 heures) et les samedis (de 9 à 12 heures).

*Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable*

- des contrôles sont réalisés au niveau des postes d'inspection frontaliers puis au lieu de première destination des reines où ces dernières doivent être déboîtées et des analyses de laboratoire, à charge de l'importateur, doivent être réalisées dans un laboratoire agréé sur les matériaux et les accompagnatrices ;

- des contrôles peuvent également être effectués chez les ruchers clients de l'importateur qui doivent garder dans leur registre d'élevage, les différents documents relatifs à leur achat.

Il est à noter que les colonies où les reines sont introduites doivent être clairement identifiées pendant la première année suivant l'introduction (marquage des corps).

## S.C.A.P.I.A.D.

Jours d'ouvertures au jour le jour

● Pour les semaines à venir (**mois de juillet**), le calendrier d'ouverture de la coopérative est le suivant :

Semaine	lundi	mercredi	vendredi	samedi
29	18	20	22	23
30	25	27	29	30

● **Au mois d'août**, votre coopérative ne sera ouverte que les mercredis, à savoir les 3 (semaine 31), 10 (semaine 32), 17 (semaine 33), 24 (semaine 34) et 31 (semaine 35).

● **Au cours du mois de septembre**, la coopérative rouvrira ses portes, les lundis (de 17 à 19 heures), les mercredis (de 14 à 19 heures), les vendredis (de 14 à 16 heures) et les samedis (de 9 à 12 heures) selon le calendrier suivant :

Semaine	lundi	mercredi	vendredi	samedi
35	/	/	2	3
36	5	7	9	10
37	12	14	16	17
38	19	21	23	24
39	26	28	30	/

## S.C.A.P.I.A.D.

Services

Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'au magasin de la coopérative, vous pouvez commander (04.76.25.07.09) et récupérer votre commande auprès de nos dépositaires :

- Yves ORSALDO (04.76.67.96.72) - Voiron
- André MUET (04.74.93.08.74) – Nord-Isère,
- Frédéric CHAUD (06.08.85.93.34) pour les cantons de La Mure, Valbonnais et de Corps,
- Bernard EMEL (04.76.34.62.93) ou "Les pouces vertes" (04.76.34.33.87) pour les 3 cantons du Trièves.

## Formation

« Découverte organoleptique des miels »

● L'Abeille Dauphinoise, en collaboration avec le C.E.T.A.P.I.A.D., vous propose une formation « **Découverte organoleptique des miels mono-floraux** » qui aura lieu sur 2 samedis après-midis (15 et 29 octobre) de 14 heures à 17 heures 30 au siège du syndicat à Poisat.

● Le programme est le suivant :

1<sup>er</sup> samedi :

- Partie théorique : Pourquoi s'intéresser au goût du miel ? Les 4 phases de la dégustation,
- Partie pratique : découverte de différents miels mono-floraux du Dauphiné.

2<sup>e</sup> samedi :

- Suite de la partie pratique avec un élargissement de la liste des mono-floraux d'autres régions.
- A la recherche des miels mono-floraux dans la dégustation de miels de fleurs.

● Compte-tenu des préparations nécessaires, le stage est ouvert pour 20 stagiaires maximum et 10 stagiaires minimum. Vous pouvez dès maintenant vous inscrire.

● Les droits d'inscription s'élèvent à 30 €.

## Section professionnelle du SNA

● Notre fédération s'est dotée après les votes favorables lors des assemblées générales 2015 et 2016, d'une section professionnelle, regroupant l'ensemble des apiculteurs, adhérents aux syndicats départementaux et ayant 50 ruches et plus.

Ainsi, le SNA fédère à travers cette section, plus de 1.000 apiculteurs professionnels. Notre fédération souhaite mener des actions spécifiques en s'appuyant sur leurs idées, leurs propositions.

● Cette section professionnelle est en train d'être structurée sous l'égide de Franck ALETRU, vice-président du SNA et président de la section professionnelle.

L'Abeille Dauphinoise, comme tous les syndicats départementaux adhérents au SNA, doit se faire représenter au sein de la section professionnelle, par un voire deux apiculteur(s) professionnel(s).

Si tu as des idées et si tu es volontariste, prend l'attache du président de l'Abeille Dauphinoise (06.82.90.43.25) pour un échange informel puis une mise en relation avec Franck ALETRU.

**Georges VACHER** nous a quittés dimanche 26 juin laissant dans la peine toute sa famille. Il a occupé une grande place dans **notre section Nord-Isère** depuis de nombreuses années en étant notamment son trésorier. Il participait à l'organisation de voyages apicoles pendant près de 15 ans. Pas de meilleur connaisseur que lui pour dénicher les bonnes adresses. Tous ceux qui t'ont apprécié et aimé, garderons le souvenir d'un homme courageux et franc. Adieu Georges.

*Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant la fin de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.*

Le comité de lecture « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère